



## Politique de remplacement des athlètes de haute performance de Curling Canada

### Saisons 2024-2025 et 2025-2026 – Discipline du double mixte

Date de publication : 29 décembre 2024

#### **INTRODUCTION**

Le 27 juillet 2023, Curling Canada a annoncé de nouveaux critères de qualification pour déterminer les deux athlètes de curling qui seront recommandés pour représenter le Canada aux Jeux olympiques d'hiver de 2026 dans la discipline du double mixte <sup>1</sup>.

Tel qu'indiqué dans la procédure interne de nomination de Curling Canada (PIN) publiée sur le site Web de Curling Canada <sup>2</sup>, les gagnants des Essais de curling double mixte 2025 (ECDM) seront recommandés pour représenter le Canada au Championnat du monde de curling double mixte 2025 (CMCDM) à Fredericton, au Nouveau-Brunswick (du 26 avril au 3 mai 2025) et aux Jeux olympiques d'hiver de 2026 à Milano-Cortina, en Italie (du 4 au 10 février 2026). Ces deux athlètes seront appelés les « athlètes qualifiés » aux fins du présent document

Les ECDM 2025 à Liverpool, en Nouvelle-Écosse (du 30 décembre 2024 au 4 janvier 2025) se tiendront plus d'un an avant la date limite de nomination des athlètes du Comité olympique canadien (COC) (17 janvier 2026) pour les Jeux olympiques d'hiver de 2026 à Milano Cortina, en Italie.

Bien que le temps supplémentaire pour se préparer à représenter le Canada aux événements internationaux sanctionnés par World Curling soit destiné à offrir un avantage à ces athlètes qualifiés, le délai prolongé entre la qualification et le début de ces événements sanctionnés par World Curling présente également une plus grande probabilité qu'un athlète qualifié ne soit pas disponible pour participer à un ou plusieurs des événements sanctionnés par World Curling.

#### **BUT**

En date du 30 décembre 2024, le Canada ne s'est pas encore officiellement qualifié pour participer à la discipline du double mixte aux Jeux olympiques d'hiver de 2026. Le Canada est qualifié pour participer au CMCDM 2025, un événement de qualification important pour déterminer les huit (8) premiers pays qualifiés pour les Jeux olympiques d'hiver dans la discipline du double mixte. Si le Canada n'obtient pas un laissez-passer olympique au CMCDM 2025, il devra obtenir l'un des deux (2) derniers laissez-passer disponibles lors de l'épreuve de qualification olympique (EQO) de la dernière chance qui se tiendra du 15 au 20 décembre 2025 <sup>3</sup>.

La présente politique vise à enrichir la politique interne publiée le 30 août 2024 en apportant plus de clarté et de transparence sur la manière dont Curling Canada gérera les scénarios selon lesquels un ou les deux athlètes qualifiés ne sont pas en mesure de se préparer adéquatement ou de participer à l'un de ces importants événements internationaux sanctionnés par World Curling en raison d'un accident, d'une blessure, d'une maladie ou d'autres problèmes connexes.

<sup>1</sup> Curling Canada - Les Essais de DM devancés!, <https://www.curling.ca/blog/2023/07/27/les-essais-de-double-mixte-devances/?lang=fr>

<sup>2</sup> Curling Canada - Comment devenir Équipe Canada, <https://www.curling.ca/comment-devenir-equipe-canada/?lang=fr>

<sup>3</sup> Milano-Cortina-2026-Qualification-System-for-Curling\_V1.0.pdf, [https://worldcurling.org/wp-content/uploads/2023/06/Milano-Cortina-2026-Qualification-System-for-Curling\\_V1.0.pdf](https://worldcurling.org/wp-content/uploads/2023/06/Milano-Cortina-2026-Qualification-System-for-Curling_V1.0.pdf)



Les politiques décrites dans le présent document ont été préparées avec la contribution et la consultation de la haute direction de Curling Canada, du personnel de haute performance (HP), du Conseil des athlètes de Curling Canada et d'autres intervenants externes.

## **OBJECTIFS DE PERFORMANCE**

L'équipe de HP de Curling Canada s'engage à rechercher et à développer des moyens d'optimiser la performance des athlètes par l'entremise de son programme d'équipe nationale (PEN) et à atteindre les objectifs de performance présentés à À nous le podium (ANP) dans sa ou ses soumissions annuelles. Sport Canada et ANP sont des intervenants, des partenaires et des contributeurs financiers de premier plan des programmes de haute performance de Curling Canada et de ses athlètes membres.

Il est d'une importance capitale que les équipes représentant le Canada aux événements sanctionnés par World Curling soient capables et susceptibles de réaliser une performance digne du podium. L'équipe gagnante des ECDM 2025, composée d'un athlète masculin et d'une athlète féminine, aura affronté et vaincu les meilleures équipes du Canada pour obtenir le droit d'être recommandée pour représenter le Canada.

## **ADMISSIBILITÉ**

Curling Canada soutient les deux athlètes qualifiés à condition qu'ils suivent leur plan d'entraînement et de compétition approuvé par l'équipe de HP et qu'ils soient tous deux disponibles pour concourir à chacun des événements sanctionnés par World Curling pour lesquels ils se sont qualifiés. La PIN publiée confirme que cette équipe intacte représente la meilleure chance pour le Canada de réaliser une performance digne du podium sur la scène mondiale.

Si l'un des athlètes qualifiés n'est pas disponible pour se préparer adéquatement ou concourir à l'un de ces événements, en raison d'un accident, d'une blessure, d'une maladie ou de tout autre problème connexe, cette équipe aura perdu 50 % de ses membres. Une perte de 50 % est considérée comme un seuil trop élevé pour être considérée comme une équipe intacte aux fins d'admissibilité. Cela est conforme aux règles de World Curling lors des événements internationaux selon lesquelles « les équipes doivent déclarer forfait pour tout match dans lequel leurs deux joueurs ne sont pas en mesure de jouer pendant toute la partie ». Dans le cas où cette perte d'un athlète se produit avant tout événement international sanctionné par World Curling, Curling Canada recommandera une équipe de remplacement complète pour représenter le Canada au lieu de permettre à l'athlète qualifié disponible restant de choisir un nouveau partenaire.

**REMARQUE IMPORTANTE** : L'admissibilité de l'équipe qualifiée sera déterminée avant chaque événement pour lequel elle s'est qualifiée. Par souci de clarté, si un athlète qualifié n'est pas en mesure de participer au CMCDM 2025 ou à l'EQO 2025 (si nécessaire) et qu'une équipe de remplacement est envoyée à la place de l'équipe qualifiée, mais que les deux athlètes qualifiés sont en bonne santé, disponibles et préparés adéquatement pour concourir avec leur partenaire lors d'un événement



ultérieur (EQO 2025 ou Jeux olympiques d'hiver de 2026), ils ne perdront pas leur droit de participer à ces événements, peu importe les résultats de l'équipe de remplacement lors d'événements antérieurs sanctionnés par World Curling.

### **DATE DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE REMPLACEMENT**

Curling Canada publiera la procédure pour identifier une équipe de remplacement avant les ECDM 2025 et l'équipe de remplacement sélectionnée en vertu de la présente politique sera annoncée bien avant le prochain grand événement international sanctionné par World Curling à la fin avril 2025. Pour s'assurer que tous les athlètes participant aux ECDM 2025 sont au courant de la présente politique de remplacement des athlètes, chacune des 16 équipes qualifiées (32 athlètes qualifiés) aura reçu une copie par courriel avant le début des ECDM 2025 et la présente politique sera également publiée avec la plus récente version de la PIN sur le site Web de Curling Canada.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE REMPLACEMENT**

La décision concernant la sélection de l'équipe de remplacement sera prise en fonction de divers facteurs qui peuvent aider à prédire le potentiel d'une équipe d'atteindre le podium lors d'un événement sanctionné par World Curling. Une liste complète des critères de sélection qui seront évalués est présentée ci-dessous :

- Résultats de l'équipe (classement, statistiques et analyse des données) aux ECDM 2025.
- Performance de l'équipe dans les compétitions de double mixte pendant la période de qualification pour les Essais 2025 (du 1<sup>er</sup> août 2023 au 9 décembre 2024). L'accent sera mis sur la qualité des résultats dans les épreuves de double mixte par rapport au classement global de chaque équipe (SCCÉDM des Essais 2025) tout au long de la période de qualification. La force relative des équipes participantes peut également être prise en compte pour chaque résultat dans une épreuve de double mixte.
- Expérience antérieure en compétition lors d'événements internationaux sanctionnés par World Curling dans l'une ou l'autre discipline pour les deux membres de l'équipe.

### **PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE REMPLACEMENT**

#### Phase 1 :

Les quinze (15) équipes non gagnantes ayant participé aux ECDM 2025 seront évaluées en fonction des facteurs ci-dessus. Curling Canada identifiera un maximum de cinq (5) équipes qui, à son avis, présentent le plus grand potentiel d'atteindre le podium. Ces équipes passeront à la deuxième phase du processus de sélection.

Date limite proposée pour l'achèvement : 31 janvier 2025

#### Phase 2 :



Le personnel de HP de Curling Canada rencontrera chacune des équipes sélectionnées au terme de la première phase pour leur exposer les attentes liées à leur sélection comme équipe de remplacement (y compris l'élaboration d'un plan d'entraînement et de compétition approuvé), confirmer leur disponibilité continue pour tous les futurs événements internationaux auxquels elles pourraient être appelées à participer à court terme, et décrire le soutien qui sera mis à la disposition de l'équipe sélectionnée pour assurer sa préparation continue.

Les informations supplémentaires recueillies au cours de cette période de consultation serviront à enrichir le processus d'évaluation déjà mené lors de la phase 1 du processus de sélection avant de procéder à la sélection finale de l'équipe de remplacement.

Date limite proposée pour l'achèvement : 28 février 2025



## **COMITÉ DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE REMPLACEMENT**

La décision concernant la sélection sera prise par un comité de sélection composé de trois membres. Le comité de sélection examinera objectivement tous les critères énoncés ci-dessus pour les phases 1 et 2 du processus de sélection.

Le comité de sélection sera composé de :

David Murdoch - Directeur de la haute performance de Curling Canada

Scott Pfeifer - Entraîneur de l'équipe nationale et gestionnaire du programme de double mixte de Curling Canada

Renee Sonnenberg - Responsable de l'analyse de Curling Canada

Pour la sélection de la phase 1, chaque membre du comité discutera et recommandera individuellement quatre (4) équipes considérées comme les équipes de double mixte les plus susceptibles de montrer un potentiel d'atteindre le podium en compétition internationale. Si une équipe est acceptée à l'unanimité par chaque membre du comité, cette équipe passera à la phase 2 du processus de sélection. Toute équipe recevant des votes de 2 des 3 membres du panel passera également à la phase 2 du processus de sélection.

Pour la sélection de la phase 2, chaque membre du comité discutera et votera pour une seule équipe qui, selon lui, après avoir évalué tous les critères et informations disponibles, sera la plus susceptible de remplir avec succès le rôle d'équipe de remplacement du Canada jusqu'à la fin de la saison 2025-2026.

L'équipe de la phase 2 recevant la majorité des votes du comité de sélection sera provisoirement sélectionnée et annoncée dans les 48 heures suivant la décision finale. Si chaque membre du comité vote pour une équipe différente lors de la phase 2 du processus de nomination, l'équipe pour laquelle le directeur de la haute performance a voté sera la sélection provisoire finale. La sélection restera provisoire au moins jusqu'à la fin de la procédure d'appel.

Le comité de sélection informera le chef de la direction de la décision du comité.

## **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

En cas de conflit entre l'interprétation du texte contenu dans la présente politique et la version la plus récente de la PIN de Curling Canada affichée sur le site Web de Curling Canada, la PIN prévaudra sur le texte et les interprétations contenus dans la présente politique.

En cas de différend découlant de la présente politique, un athlète peut consulter le mécanisme de règlement des différends et la procédure d'appel décrits dans la PIN de Curling Canada affichée sur le site Web de Curling Canada.